

ANNEXE A LA NOTE COMMUNE N° 2/2006

NATURE DU TEXTE	NUMEROS	OBJET
<p>I. LOIS</p>	<p style="text-align: center;">6</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Loi n°2005-2 du 19 janvier 2005, portant approbation d'un accord relatif à l'encouragement de l'investissement conclu le 17 février 2004 entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. - Loi n°2005-3 du 19 janvier 2005, portant approbation de l'accord cadre de partenariat économique et financier conclu le 29 juillet 2004, entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Française. - Loi n°2005-4 du 19 janvier 2005, portant approbation de l'accord conclu le 26 juillet 2004 entre le gouvernement de la République Tunisienne et la Banque européenne d'investissement relatif à l'établissement du siège de la représentation de la Banque européenne d'investissement en Tunisie. - Loi n°2005-5 du 19 janvier 2005, portant approbation de l'accord de crédit conclu le 14 septembre 2004 entre la République Tunisienne et le fonds saoudien de développement pour la contribution au financement du projet de développement agricole intégré de Joumine et Ghzala. - Loi n°2005-6 du 19 janvier 2005, portant approbation de l'accord de crédit conclu le 14 septembre 2004 entre la République Tunisienne et le fonds saoudien de développement pour la contribution au financement du projet de la faculté des sciences économiques et de gestion de Sousse et de l'institut supérieur des arts des multimédias de la Manouba. - Loi n°2005-7 du 19 janvier 2005, portant approbation de la rétrocession à l'Etat de l'emprunt obligataire émis sur le marché financier de l'euro objet des accords conclus le 7 avril 2004 entre la Banque Centrale de Tunisie et un groupe

NATURE DU TEXTE	NUMEROS	OBJET
		d'établissements financiers étrangers.
	<p data-bbox="662 327 683 359">9</p> <p data-bbox="651 1142 695 1173">14</p> <p data-bbox="651 1696 695 1728">18</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="776 327 1471 695">- Loi n°2005-10 du 26 janvier 2005, portant approbation de l'accord cadre conclu le 25 octobre 2003 entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Populaire de Chine et de la garantie de l'Etat relatifs au prêt conclu le 4 mars 2004 entre la société nationale des télécommunications et la banque chinoise « Exim Bank » pour le financement du projet d'extension de la capacité du réseau téléphonique fixe. <li data-bbox="776 737 1471 947">- Loi n°2005-11 du 26 janvier 2005, portant approbation d'une convention entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de l'Etat du Koweït relative à la promotion et à la protection réciproques des investissements. <li data-bbox="776 989 1471 1094">- Loi n°2005-12 du 26 janvier 2005, portant modification de quelques dispositions du code des sociétés commerciales. <li data-bbox="776 1142 1471 1352">- Loi n°2005-14 du 16 février 2005, portant approbation de la convention de crédit conclue, le 18 novembre 2004, entre la République Tunisienne et l'Agence française de développement pour le financement de la deuxième et troisième tranches du programme de logements sociaux. <li data-bbox="776 1394 1471 1467">- Loi n°2005-15 du 16 février 2005, relative à l'organisation du secteur des métiers. <li data-bbox="776 1509 1471 1656">- Loi n°2005-16 du 16 février 2005, modifiant la loi n°93-84 du 26 juillet 1993, relative aux groupements interprofessionnels dans le secteur agricole et agro-alimentaire. <li data-bbox="776 1696 1471 1770">- Loi n°2005-17 du 1^{er} mars 2005, relative aux métaux précieux.

NATURE DU TEXTE	NUMEROS	OBJET
		<p>investissements.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loi n°2005-26 du 14 mars 2005, portant approbation d'un protocole d'accord conclu le 14 janvier 2004, entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Italienne concernant les conditions et modalités d'octroi d'un crédit d'aide en faveur du secteur privé et d'un échange de notes du 5 novembre 2004 et 25 décembre 2004, portant amendement dudit protocole d'accord. - Loi n°2005-27 du 14 mars 2005, portant approbation de l'octroi de la garantie de l'Etat du crédit conclu, le 3 janvier 2005, entre l'Office national de la télédiffusion et la banque Calyon de Paris pour la contribution au financement du projet de fourniture et d'installation d'un réseau national de faisceaux hertziens numériques. <p>38</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loi n°2005-34 du 11 mai 2005, portant approbation d'un accord de libre échange conclu, le 17 décembre 2004, entre la République Tunisienne et les Etats de la communauté européenne de libre échange et les accords et protocoles joints et conclus le 17 décembre 2004. - Loi n°2005-36 du 11 mai 2005, portant approbation d'une convention d'association portant sur l'établissement d'une zone de libre échange conclue, le 25 novembre 2004, entre la République Tunisienne et la République de Turquie. - Loi n°2005-40 du 11 mai 2005, complétant le décret du 4 juin 1957, relatif aux opérations immobilières. <p>43</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loi n°2005-41 du 30 mai 2005, portant approbation d'une convention entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement du Burkina Faso en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu.

NATURE DU TEXTE	NUMEROS	OBJET
	<p data-bbox="651 474 688 506">45</p> <p data-bbox="651 583 688 615">48</p> <p data-bbox="651 737 688 768">51</p> <p data-bbox="651 1476 688 1507">57</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="776 285 1471 432">- Loi n°2005-44 du 30 mai 2005, modifiant et complétant l'article 37 de la loi n°94-127 du 26 décembre 1994 portant loi de finances pour l'année 1995. <li data-bbox="776 474 1471 541">- Loi n°2005-45 du 6 juin 2005, modifiant et complétant certains articles du code pénal. <li data-bbox="776 583 1471 688">- Loi n°2005-46 du 6 juin 2005, portant approbation de la réorganisation de quelques dispositions du code pénal et leur rédaction. <li data-bbox="776 730 1471 909">- Loi n°2005-48 du 27 juin 2005, portant approbation d'une convention de transport aérien entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Islamique d'Iran. <li data-bbox="776 951 1471 1203">- Loi n°2005-49 du 27 juin 2005, portant approbation d'un accord conclu entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Fédérale Démocratique d'Ethiopie concernant les services aériens réguliers entre et au-delà de leurs territoires respectifs. <li data-bbox="776 1245 1471 1339">- Loi n°2005-50 du 27 juin 2005, relative à la zone économique exclusive au large des côtes tunisiennes. <li data-bbox="776 1381 1471 1444">- Loi n°2005-51 du 27 juin 2005, relative au transfert électronique de fonds. <li data-bbox="776 1476 1471 1654">- Loi organique n°2005-52 du 18 juillet 2005, étendant à la chambre des conseillers l'application de certaines dispositions de la loi organique n°88-12 du 7 mars 1988 relative au conseil économique et social. <li data-bbox="776 1696 1471 1900">- Loi n°2005-53 du 18 juillet 2005, portant approbation du contrat de cautionnement conclu le 9 décembre 2004 entre la République Tunisienne et la Banque européenne d'investissement et relatif au prêt global accordé à la caisse des prêts et de soutien aux collectivités locales.

NATURE DU TEXTE	NUMEROS	OBJET
		<ul style="list-style-type: none"> - Loi n°2005-56 du 18 juillet 2005, relative à l'essaimage des entreprises économiques . - Loi n°2005-57 du 18 juillet 2005, relative aux centres d'affaires d'intérêt public économique. - Loi n°2005-58 du 18 juillet 2005, relative aux fonds d'amorçage. - Loi n°2005-59 du 18 juillet 2005, portant dispositions fiscales tendant à l'encouragement à la création des fonds d'amorçage. - Loi n°2005-60 du 18 juillet 2005, modifiant et complétant la loi n°91-64 du 29 juillet 1991 relative à la concurrence et aux prix. - Loi n°2005-61 du 18 juillet 2005, portant règlement du budget de l'Etat de la gestion 2003. 60 - Loi n°2005-63 du 27 juillet 2005, portant approbation d'une convention relative à l'encouragement et à la protection de l'investissement entre la République Tunisienne et la Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste. 61 - Loi n°2005-65 du 27 juillet 2005, modifiant et complétant le code des sociétés commerciales. 62 - Loi n°2005-67 du 4 août 2005, portant approbation de l'échange de lettres entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement du Japon en date du 22 juin 2005 et de l'accord de prêt conclu le 30 juin 2005 à Tokyo relatifs à la contribution au financement du projet d'électrification et d'alimentation en eau des milieux ruraux par énergie solaire.

NATURE DU TEXTE	NUMEROS	OBJET
	63	<ul style="list-style-type: none"> - Loi n°2005-68 du 4 août 2005, portant approbation de l'échange de lettres entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement du Japon en date du 22 juin 2005 et de l'accord de prêt conclu le 30 juin 2005 à Tokyo relatifs à la contribution au financement du projet de développement du technopôle de Borj Sedria. - Loi n°2005-69 du 4 août 2005, portant approbation d'un contrat de financement conclu le 20 juin 2005 entre la République Tunisienne et la Banque européenne d'investissement relatif à la contribution au financement du projet de création de cinq technopôles. - Loi n°2005-70 du 4 août 2005, portant approbation de l'accord de prêt conclu le 28 juin 2005 entre la République Tunisienne et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement relatif au financement du programme d'appui à la compétitivité de l'économie (quatrième prêt). - Loi n°2005-72 du 4 août 2005, relative à l'assainissement de la situation financière de la société nationale des chemins de fer tunisiens. - Loi n°2005-73 du 4 août 2005, relative à l'assainissement de la situation financière de la société nationale des transports et de la société du métro léger de Tunis fusionnées dans la société des transports de Tunis. - Loi n°2005-74 du 4 août 2005, relative à l'abandon des créances de l'Etat vis-à-vis de certaines sociétés régionales de transport. - Loi n°2005-78 du 4 août 2005, modifiant et complétant le code des droits réels promulgué par la loi n°65-5 du 12 février 1965.

NATURE DU TEXTE	NUMEROS	OBJET
		<ul style="list-style-type: none"> - Loi n°2005-79 du 4 août 2005, relative à la modification du paragraphe 6 de l'article 425 du code de procédure civile et commerciale.
	<p style="text-align: center;">65</p> <p style="text-align: center;">68</p> <p style="text-align: center;">79</p> <p style="text-align: center;">83</p> <p style="text-align: center;">84</p> <p style="text-align: center;">87</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Loi n°2005-80 du 9 août 2005, portant modification de quelques dispositions du code des obligations et des contrats. - Loi n°2005-82 du 15 août 2005, portant création d'un système de maîtrise de l'énergie. - Loi n°2005-87 du 15 août 2005, portant approbation de la réorganisation de quelques dispositions du code tunisien des obligations et des contrats. - Loi n°2005-91 du 3 octobre 2005, portant encouragement du secteur privé à recruter les diplômés de l'enseignement supérieur. - Loi n°2005-93 du 3 octobre 2005, complétant quelques dispositions du code de procédure pénale. - Loi n°2005-94 du 18 octobre 2005, relative aux sociétés mutuelles de services agricoles. - Loi n°2005-95 du 18 octobre 2005, relative à l'élevage et aux produits animaux. - Loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, relative au renforcement de la sécurité des relations financières. - Loi n°2005-98 du 1^{er} novembre 2005, portant approbation d'une convention entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Fédérale Démocratique d'Ethiopie tendant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu. - Loi n°2005-99 du 1^{er} novembre 2005, portant approbation de l'accord de prêt conclu le 27 septembre 2005 entre le gouvernement de la République Tunisienne et la Banque africaine de

NATURE DU TEXTE	NUMEROS	OBJET
		développement pour la contribution au financement du troisième programme d'appui à la compétitivité.
	<p data-bbox="651 659 686 688">90</p> <p data-bbox="646 884 691 913">100</p> <p data-bbox="646 993 691 1022">101</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="776 436 1474 617">- Loi n°2005-101 du 1^{er} novembre 2005, portant approbation de l'avenant n°2 modifiant la convention relative au permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Zarat » et ses annexes. <li data-bbox="776 659 1474 840">- Loi n°2005-102 du 8 novembre 2005, relative au transport, sur le territoire tunisien, de gaz naturel de provenance algérienne et à la fixation du prélèvement fiscal y afférent et revenant à l'Etat tunisien. <li data-bbox="776 882 1474 953">- Loi n°2005-103 du 15 décembre 2005 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2005. <li data-bbox="776 995 1474 1100">- Loi n°2005-104 du 19 décembre 2005, relative à l'extension du champ d'intervention des sociétés d'investissement à capital risque. <li data-bbox="776 1142 1474 1213">- Loi n°2005-105 du 19 décembre 2005, relative à la création des fonds communs de placement à risque. <li data-bbox="776 1255 1474 1327">- Loi n°2005-106 du 19 décembre 2005, portant loi de finances pour l'année 2006.
Conseil Constitutionnel	6	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="776 1402 1474 1667">- Avis n°2004-44 du conseil constitutionnel, concernant le projet de loi portant approbation de l'accord conclu le 26 juillet 2004 entre le gouvernement de la République Tunisienne et la Banque européenne d'investissement relatif à l'établissement du siège de la représentation de la Banque européenne d'investissement en Tunisie. <li data-bbox="776 1709 1474 1877">- Avis n°2004-45 du conseil constitutionnel, concernant le projet de loi portant approbation d'un accord relatif à l'encouragement de l'investissement conclu le 17 février 2004 entre le gouvernement de la République Tunisienne et le

NATURE DU TEXTE	NUMEROS	OBJET
		gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.
	<p>9</p> <p>14</p> <p>18</p> <p>19</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Avis n°2004-49 du conseil constitutionnel, concernant le projet de loi portant modification de quelques dispositions du code des sociétés commerciales. - Avis n°2004-51 du conseil constitutionnel, concernant le projet de loi portant approbation d'une convention entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de l'Etat du Koweït relative à la promotion et à la protection réciproques des investissements. - Avis n°2003-53 du conseil constitutionnel, concernant le projet de loi relatif à l'organisation du secteur des métiers. - Avis n°2005-3 du conseil constitutionnel, concernant le projet de loi relatif à l'organisation du secteur des métiers. - Avis n°2004-50 du conseil constitutionnel, concernant le projet de loi modifiant la loi n°93-84 du 26 juillet 1993 relative aux groupements interprofessionnels dans le secteur agricole et agro-alimentaire. - Avis n°2003-51 du conseil constitutionnel, concernant le projet de loi relatif aux métaux précieux. - Avis n°2005-10 du conseil constitutionnel, concernant le projet de loi relatif aux métaux précieux. - Avis n°2005-05 du conseil constitutionnel, concernant le projet de loi portant approbation d'une convention sur le transport routier de personnes et de marchandises et sur le transit conclue, le 27 mars 2004, entre le gouvernement de

NATURE DU TEXTE	NUMEROS	OBJET
		la République Tunisienne et le gouvernement de la République Arabe Syrienne.
	21	<ul style="list-style-type: none"> - Avis n°2005-07 du conseil constitutionnel, concernant le projet de loi portant approbation d'un accord sur le transport routier de personnes et de marchandises et sur le transit conclu, le 21 janvier 2004, entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République du Mali. - Avis n°2005-08 du conseil constitutionnel, concernant le projet de loi portant approbation d'un accord conclu, le 7 octobre 2003, entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Hellénique dans le domaine des transports routiers de personnes et de marchandises et de transit. - Avis n°2005-09 du conseil constitutionnel, concernant le projet de loi portant approbation de la convention entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République du Soudan tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu. - Avis n°2005-04 du conseil constitutionnel, concernant le projet de loi portant approbation d'un accord relatif à la promotion et à la protection des investissements entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République du Soudan. - Avis n°2005-06 du conseil constitutionnel, concernant le projet de loi portant approbation d'un accord et d'un protocole conclus le 28 février 2002, entre la République Tunisienne et la République d'Afrique du Sud, relatifs à la promotion et à la protection réciproques des investissements.

NATURE DU TEXTE	NUMEROS	OBJET
	<p>38</p> <p>43</p> <p>45</p> <p>48</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Avis n°2005-17 du conseil constitutionnel, concernant le projet de loi complétant le décret du 4 juin 1957 relatif aux opérations immobilières. - Avis n°2005-19 du conseil constitutionnel, concernant le projet de loi portant approbation d'une convention d'association portant sur l'établissement d'une zone de libre échange conclue, le 25 novembre 2004, entre la République Tunisienne et la République de Turquie. - Avis n°2005-20 du conseil constitutionnel, concernant le projet de loi portant approbation d'un accord de libre échange entre la République Tunisienne et les Etats de la communauté européenne de libre échange. - Avis n°2005-14 du conseil constitutionnel concernant le projet de loi portant approbation de la convention entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement du Burkina Faso tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu. - Avis n°2001-64 du conseil constitutionnel, concernant le projet de loi modifiant et complétant certains articles du code pénal. - Avis n°2005-26 du conseil constitutionnel, concernant le projet de loi modifiant et complétant certains articles du code pénal. - Avis n°2001-112 du conseil constitutionnel, concernant le projet de loi portant approbation de la réorganisation de quelques dispositions du code pénal et leur rédaction. - Avis n°2005-27 du conseil constitutionnel, concernant le projet de loi portant approbation de la

NATURE DU TEXTE	NUMEROS	OBJET
		<p>fonds d'amorçage.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avis n°37-2005 du conseil constitutionnel, concernant un projet de loi relatif à l'essaimage des entreprises économiques.
	<p>60</p> <p>61</p> <p>63</p> <p>65</p> <p>68</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Avis n°45-2005 du conseil constitutionnel, concernant un projet de loi portant approbation d'une convention relative à l'encouragement et à la protection de l'investissement entre la République Tunisienne et la Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste. - Avis n°60-2003 du conseil constitutionnel, concernant le projet de loi modifiant et complétant le code des sociétés commerciales. - Avis n°48-2005 du conseil constitutionnel, concernant le projet de loi modifiant et complétant le code des sociétés commerciales. - Avis n°35-2004 du conseil constitutionnel, concernant un projet de loi modifiant certaines dispositions du code des obligations et des contrats. - Avis n°16-2005 du conseil constitutionnel, concernant un projet de loi modifiant certaines dispositions du code de procédures civile et commerciale. - Avis n°40-2005 du conseil constitutionnel, concernant un projet de loi modifiant le code des droits réels. - Avis n°49-2005 du conseil constitutionnel, concernant un projet de loi portant création d'un système de maîtrise de l'énergie. - Avis n°54-2005 du conseil constitutionnel, concernant un projet de loi portant création d'un système de maîtrise de l'énergie. - Avis n°34-2004 du conseil constitutionnel, concernant un projet de loi portant approbation de la réorganisation de quelques dispositions du code tunisien des obligations et des contrats.

NATURE DU TEXTE	NUMEROS	OBJET
		des listes des matières et produits bénéficiant de la suspension ou la réduction des droits de douane conformément aux dispositions du paragraphe 7.27 du tarif des droits de douane à l'importation.
	<p data-bbox="662 1163 678 1192">8</p> <p data-bbox="654 1352 686 1381">10</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="781 722 1471 940">- Décret n°2005-5 du 3 janvier 2005, portant suspension ou réduction des droits de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée ou suspension du prélèvement dus sur les produits agricoles et agro-alimentaires et certains articles, matières premières et produits. <li data-bbox="781 982 1471 1121">- Arrêté du ministre des finances du 31 décembre 2004, portant publication des taux d'intérêt effectifs moyens et des seuils des taux d'intérêts excessifs correspondants. <li data-bbox="781 1163 1471 1302">- Décret n°2005-111 du 19 janvier 2005, accordant à la société moderne d'huile d'olive « Ennour » les avantages fiscaux prévus par les articles 7, 8 et 9 du code d'incitation aux investissements. <li data-bbox="781 1344 1471 1604">- Décret n°2005-164 du 26 janvier 2005 complétant et modifiant le décret n°96-1190 du 1^{er} juillet 1996, fixant les conditions et modalités d'application des dispositions du paragraphe 7.2 du titre II des dispositions préliminaires du tarif des droits de douane à l'importation, tel que promulgué par la loi n°89-113 du 30 décembre 1989.

NATURE DU TEXTE	NUMEROS	OBJET
	19	<ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2005-490 du 1^{er} mars 2005, portant ratification des conventions complémentaires conclues entre le gouvernement de la République Tunisienne et respectivement avec le gouvernement de l'Etat du Qatar, le gouvernement de l'Etat du Koweït et Abu Dhabi Investment Authority (ADIA) et visant à mettre fin à l'application des conventions portant création de la Banque Tuniso-Qatarie d'Investissement, la Banque Tuniso-Koweitienne de Développement et de la Banque de Tunisie et des Emirats d'Investissement. - Décret n°2005-491 du 1^{er} mars 2005, portant ratification du mémorandum d'accord conclu entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite et visant à mettre fin à l'application de la convention portant création de la Société Tuniso-Saoudienne d'Investissement. - Décret n°2005-492 du 1^{er} mars 2005, modifiant et complétant le décret n°91-556 du 23 avril 1991, portant organisation du ministère des finances.
	21	<ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2005-581 du 7 mars 2005, complétant le décret n°77-608 du 27 juillet 1977, fixant les conditions d'application de la loi n°76-18 du 21 janvier 1976, portant refonte et codification de la législation des changes et du commerce extérieur régissant les relations entre la Tunisie et les pays étrangers, telle que modifiée par les textes subséquents et notamment la loi n°93-48 du 3 mai 1993.
	23	<ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2005-793 du 14 mars 2005, modifiant le décret n°77-608 du 27 juillet 1977, fixant les conditions d'application de la loi n°76-18 du 21 janvier 1976, portant refonte et codification de la législation des changes et du commerce extérieur régissant les relations entre la Tunisie et les pays étrangers, telle que modifiée par les textes subséquents et notamment la loi n°93-48 du 3 mai 1993.

NATURE DU TEXTE	NUMEROS	OBJET
	27	- Arrêté du ministre des finances du 28 mars 2005, modifiant l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.
	28	- Décret n°2005-1052 du 31 mars 2005, modifiant et complétant le décret n°94-815 du 11 avril 1994 fixant les tarifs des droits de chancellerie.
	31	- Décret n°2005-1156 du 12 avril 2005, modifiant le décret n°2004-1191 du 25 mai 2004, portant fixation de la liste des produits exonérés de la taxe pour la protection de l'environnement.
	32	- Décret n°2005-1176 du 18 avril 2005, complétant le décret n°2004-1090 du 17 mai 2004 fixant les conditions et modalités d'application des dispositions du paragraphe 7.26 du titre II des dispositions préliminaires du tarif des droits de douane à l'importation relatif au soutien de la compétitivité de l'industrie locale.
	39	- Décret n°2005-1490 du 11 mai 2005, fixant les modalités d'établissement et de dépôt du manifeste de cargaison anticipé par les moyens électroniques.
	48	- Décrets du n°2005-1738 au n°2005-1742 du 13 juin 2005, accordant des primes d'investissement pour la réalisation de foyers universitaires privés.
	52	- Décret n°2005-1830 du 27 juin 2005, accordant à la société « El Arem et associés » les avantages fiscaux prévus par les articles 7, 8 et 9 du code d'incitation aux investissements.
	54	- Arrêté du ministre des finances du 30 juin 2005, portant publication des taux d'intérêt effectifs moyens et des seuils des taux d'intérêt excessifs correspondants.

NATURE DU TEXTE	NUMEROS	OBJET
	56	- Décret n°2005-1946 du 5 juillet 2005, complétant le décret n°94-1192 du 30 mai 1994, fixant la liste des équipements et les conditions de bénéfice des incitations prévues par l'article 9 du code d'incitation aux investissements.
	57	<p>- Décret n°2005-1976 du 11 juillet 2005, portant modification du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.</p> <p>- Décret n°2005-1977 du 11 juillet 2005, portant modification du décret n°99-2773 du 13 décembre 1999, portant fixation des conditions d'ouverture des « comptes épargne en actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés, tel que modifié par le décret n°2002-1727 du 29 juillet 2002.</p>
	59	<p>- Décret n°2005-2024 du 18 juillet 2005, modifiant et complétant le décret n°94-814 du 11 avril 1994, relatif à la définition des petites entreprises et à la détermination de leur champ d'activité ainsi qu'aux conditions et modalités d'octroi des avantages auxquels elles sont éligibles.</p> <p>- Décret n°2005-2025 du 18 juillet 2005, modifiant le décret n°2002-418 du 14 février 2002, fixant les conditions d'intervention, les modalités de fonctionnement et les modes de financement du fonds de garantie des assurés.</p>
	71	<p>- Décret n°2005-2396 du 31 août 2005, portant suspension ou réduction des droits de douanes et réduction de la taxe sur la valeur ajoutée dus à l'importation des huiles de colza et des huiles d'arachide.</p> <p>- Décret n°2005-2397 du 31 août 2005, complétant le décret n°77-608 du 27 juillet 1977, fixant les conditions d'application de la loi n°76-18 du 21 janvier 1976, portant refonte et codification de la</p>

NATURE DU TEXTE	NUMEROS	OBJET
		<p>législation des changes et du commerce extérieur régissant les relations entre la Tunisie et les pays étrangers, telle que modifiée par la loi n°93-48 du 3 mai 1993.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="781 436 1463 730">- Décret n°2005-2398 du 31 août 2005, modifiant et complétant le décret n°96-1189 du 1^{er} juillet 1996, fixant la liste des matières premières et articles destinés au secteur de l'artisanat et susceptibles de bénéficier de la réduction des droits de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée dus à l'importation et en régime intérieur et les conditions d'octroi de ces avantages. <li data-bbox="781 772 1463 951">- Arrêté du ministre des finances du 3 septembre 2005, fixant le modèle d'engagement des cautions personnelles et solidaires remplaçant le cautionnement et la retenue de garantie exigés des titulaires des marchés publics. <li data-bbox="781 993 1463 1329">- Décret n°2005-2494 du 12 septembre 2005, relatif à la fixation du champ et des modalités d'application de l'article 57 de la loi n°2000-98 du 25 décembre 2000 relative à la loi de finances pour l'année 2001, tel que modifié par l'article 70 de la loi n°2004-90 du 31 décembre 2004 relative à la loi de finances pour l'année 2005.(concernant la facilitation de l'accomplissement des obligations fiscales). <li data-bbox="781 1371 1463 1581">- Décret n°2005-2495 du 12 septembre 2005, portant modification du décret n°2001-1721 du 24 juillet 2001, fixant la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement de la commission prévue par l'article 74 du code des droits et procédures fiscaux. <li data-bbox="781 1623 1463 1801">- Arrêté du ministre des finances du 14 septembre 2005, relatif à la fixation du chiffre d'affaires annuel brut réalisé par les contribuables tenus d'utiliser les moyens électroniques à distance pour l'accomplissement de leurs obligations fiscales.

NATURE DU TEXTE	NUMEROS	OBJET
	77	- Décret n°2005-2552 du 19 septembre 2005, accordant à la société Finissage du Nord Ouest « FINO » les avantages prévus par l'article 52 du code d'incitation aux investissements.
	78	<ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2005-2603 du 24 septembre 2005, portant application des dispositions de l'article 2 de la loi n°2005-58 du 18 juillet 2005 relative aux fonds d'amorçage. - Décret n°2005-2604 du 24 septembre 2005, portant relèvement de la taxe sur les déchets et débris d'aciers alliés inoxydables et institution d'une taxe à l'exportation sur le cuivre, l'aluminium et le laiton.
	79	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté du ministre des finances du 24 septembre 2005, portant visa des modifications introduites au niveau du règlement général de la bourse des valeurs mobilières de Tunis. - Arrêté du ministre des finances du 24 septembre 2005, portant visa des modifications introduites au niveau du règlement du conseil du marché financier relatif à l'appel public à l'épargne.
	80	- Arrêté du ministre des finances du 3 octobre 2005, fixant les documents constitutifs du rapport annuel prévu par l'article 60 du code des assurances.
	82	<ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2005-2701 du 11 octobre 2005, portant approbation d'une convention relative à l'ouverture d'un bureau de représentation à Tunis opérant dans le domaine de la réassurance et travaillant essentiellement avec les non-résidents. - Décrets du n°2005-2702 au n°2005-2709 du 11 octobre 2005, accordant des primes d'investissement pour la réalisation de foyers universitaires privés.

NATURE DU TEXTE	NUMEROS	OBJET
	83	- Décret n°2005-2753 du 11 octobre 2005, accordant à la société nationale de distribution du pétrole, les avantages fiscaux prévus par l'article 52 du code d'incitation aux investissements.
	86	- Décret n°2005-2822 du 18 octobre 2005, relatif à l'approbation de la fermeture de la succursale de « ALEA » en Tunisie.
	90	- Décret n°2005-2931 du 1 ^{er} novembre 2005, portant suspension des droits de douane et des prélèvements dus à l'importation de certains produits et suspension ou réduction de la taxe sur la valeur ajoutée dus sur ces produits.
	94	- Décret n°2005-3017 du 21 novembre 2005, complétant le décret n°94-1192 du 30 mai 1994, fixant la liste des équipements et les conditions de bénéfice des incitations prévues par l'article 9 du code d'incitation aux investissements.
		- Décret n°2005-3018 du 21 novembre 2005, portant application des dispositions de l'article 329 du code des sociétés commerciales.
	96	- Décret n°2005-3051 du 29 novembre 2005, accordant à la société tunisienne de l'électricité et du gaz, les avantages fiscaux prévus par l'article 52 du code d'incitation aux investissements.
	99	- Décret n°2005-3142 du 6 décembre 2005, portant modification du décret n°77-608 du 27 juillet 1977, fixant les conditions d'application de la loi n°76-18 du 21 janvier 1976, portant refonte et codification de la législation des changes et du commerce extérieur régissant les relations entre la Tunisie et les pays étrangers, telle que modifiée par les textes subséquents et notamment la loi n°93-48 du 3 mai 1993.

NATURE DU TEXTE	NUMEROS	OBJET
AFF.ETRANGERES		<ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2005-3143 du 6 décembre 2005, portant modification du décret n°2000-1459 du 27 juin 2000, fixant la liste des matières premières et articles n'ayant pas de similaires fabriqués localement nécessaires à la fabrication et le montage des matériels et équipements informatiques relevant du numéro de position 84-71 du tarif des droits de douane et susceptibles de bénéficier de l'exonération des droits de douane conformément au paragraphe 7.25 du titre II des dispositions préliminaires du tarif des droits de douane à l'importation et les conditions du bénéfice de cette exonération.
		<ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2005-3144 du 6 décembre 2005, portant modification du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières.
	17	<ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2005-354 du 23 février 2005, portant ratification d'une convention établissement une zone de libre échange entre la République Tunisienne et la République Arabe Syrienne.
	20	<ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2005-507 du 7 mars 2005, portant ratification d'un accord de coopération économique entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République de Hongrie. - Décret n°2005-508 du 7 mars 2005, portant ratification d'un amendement du paragraphe (1) de l'article 8 du traité de défense commune et de coopération économique entre les Etats de la ligue arabe. - Décret n°2005-509 du 7 mars 2005, portant ratification d'un accord entre le gouvernement de la République Tunisienne et la Banque Européenne d'Investissement relatif à l'établissement du siège de la représentation de la Banque Européenne d'Investissement en Tunisie.

NATURE DU TEXTE	NUMEROS	OBJET
	23	<ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2005-511 du 7 mars 2005, portant ratification de l'accord relatif à l'encouragement de l'investissement entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. - Décret n°2005-513 du 7 mars 2005, portant ratification de l'accord-cadre de partenariat économique et financier entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Française. - Décret n°2005-787 du 14 mars 2005, portant ratification d'une convention entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de l'Etat du Koweït relative à la promotion et à la protection réciproques des investissements.
	34	<ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2005-1224 du 26 avril 2005, portant publication d'une convention établissant une zone de libre échange entre la République Tunisienne et la République Arabe Syrienne - Décret n°2005-1225 du 26 avril 2005, portant ratification d'un accord relatif à la promotion et à la protection des investissements entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République du Soudan. - Décret n°2005-1226 du 26 avril 2005, portant ratification d'un accord et d'un protocole entre la République Tunisienne et la République d'Afrique du Sud relatifs à la promotion et à la protection réciproques des investissements.

NATURE DU TEXTE	NUMEROS	OBJET
	<p>46</p> <p>59</p> <p>69</p> <p>80</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2005-1681 du 6 juin 2005, portant ratification du paragraphe n°1 du mémorandum d'entente entre la République Tunisienne et la République Arabe Syrienne portant ajout d'un article n°11 bis à l'accord de transport aérien conclu entre les deux pays et du paragraphe n°4 du mémorandum d'entente portant amendement de l'alinéa 3 de l'article 7 dudit accord. - Décret n°2005-2021 du 18 juillet 2005, portant ratification d'une convention entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement du Burkina Faso en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu. - Décret n°2005-2023 du 18 juillet 2005, portant publication d'une convention tendant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Islamique d'Iran. - Décret n°2005-2333 du 22 août 2005, portant ratification d'une convention de transport aérien entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Islamique d'Iran. - Décret n°2005-2334 du 22 août 2005, portant ratification d'un accord entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Fédérale Démocratique d'Ethiopie concernant les services aériens réguliers entre et au-delà de leurs territoires respectifs. - Décret n°2005-2640 du 3 octobre 2005, portant ratification d'une convention relative à l'encouragement et la protection de l'investissement entre la République Tunisienne et la Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste.
DEVELOPPEMENT	4	- Décret n°2005-18 du 10 janvier 2005, portant

NATURE DU TEXTE	NUMEROS	OBJET
ET COOPERATION INTERNATIONALE	<p data-bbox="651 930 688 961">10</p> <p data-bbox="651 1276 688 1308">15</p>	<p data-bbox="821 254 1463 506">ratification de la convention de prêt conclue entre le gouvernement de la République Tunisienne et la Banque européenne d'investissement le 7 juin 2004 et relative à la contribution au financement du projet « Voiries prioritaires III amélioration du réseau routier urbain du Grand Tunis et des villes de Sousse, Monastir et Sfax ».</p> <ul data-bbox="784 537 1463 1854" style="list-style-type: none"> <li data-bbox="784 537 1463 898">- Décret n°2005-19 du 10 janvier 2005, portant ratification de la convention de garantie conclue, le 21 juillet 2004, entre le gouvernement de la République Tunisienne et la Banque islamique de développement (BID) et relative à la convention conclue, le 21 juillet 2004, entre la société tunisienne de l'électricité et du gaz (STEG) et la BID pour le financement du projet de construction du centre national et des deux centres régionaux de la maîtrise de l'électricité. <li data-bbox="784 930 1463 1073">- Décret n°2005-165 du 26 janvier 2005, modifiant et complétant le décret n°99-484 du 1^{er} mars 1999, portant encouragement de la petite et moyenne entreprise. <li data-bbox="784 1104 1463 1247">- Décret n°2005-166 du 26 janvier 2005, modifiant et complétant le décret n°94-538 du 10 mars 1994, portant encouragement des investissements des nouveaux promoteurs. <li data-bbox="784 1276 1463 1570">- Décret n°2005-311 du 16 février 2005, portant ratification de l'accord de crédit conclu le 14 septembre 2004 entre la République Tunisienne et le Fonds saoudien de développement pour la contribution au financement du projet de la faculté des sciences économiques et de gestion de Sousse et de l'institut supérieur des arts des multimédias de la Manouba. <li data-bbox="784 1602 1463 1854">- Décret n°2005-312 du 16 février 2005, portant ratification de l'accord de crédit conclu le 14 septembre 2004 entre la République Tunisienne et le Fonds saoudien de développement pour la contribution au financement du projet de développement agricole intégré de Joumine et Ghzala.
		- Décret n°2005-313 du 16 février 2005, portant

NATURE DU TEXTE	NUMEROS	OBJET
		ratification de l'accord-cadre de partenariat économique et financier conclu à Paris le 29 juillet 2004 entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Française.

NATURE DU TEXTE	NUMEROS	OBJET
	<p data-bbox="651 249 686 277">17</p> <p data-bbox="651 730 686 758">28</p> <p data-bbox="651 1398 686 1425">46</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="781 249 1463 506">- Décret n°2005-381 du 23 février 2005, portant modification du décret n°94-539 du 10 mars 1994, portant fixation des primes, des listes des activités et des projets d'infrastructure et d'équipements collectifs éligibles aux encouragements au titre du développement régional. <li data-bbox="781 583 1463 695">- Décret n°2005-382 du 1^{er} mars 2005, portant organisation des travaux d'élaboration du onzième plan de développement (2007-2011). <li data-bbox="781 730 1463 1024">- Décret n°2005-1054 du 4 avril 2005, portant ratification de la convention de prêt conclue à Tunis le 7 décembre 2004, entre le gouvernement de la République Tunisienne et l'Agence Française de Développement, pour la contribution au financement du programme de mise à niveau des petites et moyennes entreprises. <li data-bbox="781 1066 1463 1360">- Décret n°2005-1055 du 4 avril 2005, portant ratification de l'octroi de la garantie de l'Etat à la convention de crédit conclue le 3 janvier 2005, entre l'Office National de la Télédiffusion et la Banque Clayon de Paris, pour la contribution au financement du projet d'acquisition et d'installation d'un réseau national de faisceaux hertziens numériques. <li data-bbox="781 1398 1463 1545">- Décret n°2005-1686 du 6 juin 2005, modifiant et complétant le décret n°99-483 du 1^{er} mars 1999, portant délimitation des zones d'encouragement au développement régional.
	<p data-bbox="651 1661 686 1688">65</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="781 1661 1463 1875">- Décret n°2005-2174 du 9 août 2005, portant ratification de l'accord de prêt conclu, le 28 juin 2005, entre la République Tunisienne et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement pour la contribution au financement du quatrième programme d'appui à

NATURE DU TEXTE	NUMEROS	OBJET
		la compétitivité économique.

NATURE DU TEXTE	NUMEROS	OBJET
	<p>86</p> <p>97</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2005-2856 du 24 octobre 2005, complétant le décret n°94-492 du 28 février 1994, portant fixation des listes des activités relevant des secteurs prévus par les articles 1, 2, 3 et 27 du code d'incitation aux investissements. - Décret n°2005-3069 du 29 novembre 2005, portant ratification de l'accord de prêt conclu le 27 septembre 2005 entre le gouvernement de la République Tunisienne et la Banque africaine de développement pour la contribution au financement du troisième programme d'appui à la compétitivité.
INTERIEUR ET DEVELOPPEMENT LOCAL	13	<ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2005-205 du 7 février 2005, portant répartition de la réserve du fonds commun des collectivités locales.
EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES	<p>9</p> <p>52</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2005-158 du 26 janvier 2005, fixant les conditions et les modalités d'application de l'article 22 de la loi n°2004-90 du 31 décembre 2004, portant loi de finances pour l'année 2005. - Décret n°2005-1856 du 27 juin 2005, fixant les modalités et les procédures d'application des dispositions de l'article 21 de la loi n°2004-90 du 31 décembre 2004, portant loi de finances pour l'année 2005. - Décret n°2005-1857 du 27 juin 2005, fixant les modalités et les procédures d'application des dispositions de l'article 43 bis (nouveau) du code d'incitation aux investissements.
COMMERCE ET ARTISANAT	59	<ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2005-2038 du 18 juillet 2005, modifiant et complétant le décret n°95-2396 du 2 décembre 1995 relatif aux modalités d'importation, de transformation et de distribution de la friperie.
SANTE PUBLIQUE	29	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté du ministre de la santé publique du 5 avril 2005, fixant la liste des substituts du lait maternel.

NATURE DU TEXTE	NUMEROS	OBJET

NATURE DU TEXTE	NUMEROS	OBJET
ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE	68	- Décret n°2005-2317 du 22 août 2005, portant création d'une agence nationale de gestion des déchets et fixant sa mission, son organisation administrative et financière, ainsi que les modalités de son fonctionnement.
	79	- Décret n°2005-2636 du 24 septembre 2005, modifiant et complétant le décret n°93-2120 du 25 octobre 1993, fixant les conditions et les modalités d'intervention du fonds de dépollution.
TOURISME	62	- Décret n°2005-2124 du 27 juillet 2005, fixant les règles d'organisation, de fonctionnement ainsi que les modalités d'intervention du fonds de développement de la compétitivité dans le secteur du tourisme.
TRANSPORT	101	- Décret n°2005-3239 du 12 décembre 2005, relatif à l'exonération des redevances d'aéroport et de services de navigation aérienne à l'aéroport international de Tabarka 7 novembre, à l'aéroport international de Tozeur-Nafta et l'aéroport international de Gafsa-Ksar.
INDUSTRIE, ENERGIE ET PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES	11	- Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 29 janvier 2005, fixant la liste des permis de recherche et des concessions d'exploitation de substances minérales classées « Mines » « admis au bénéfice des dispositions du code minier.
	15	- Décret n°2005-316 du 16 février 2005, portant ratification de l'avenant à la convention et ses annexes régissant le permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Medjerda »
	16	- Arrêtés du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 21 février 2005, relatifs aux permis de recherches

NATURE DU TEXTE	NUMEROS	OBJET
		d'hydrocarbures et de prospection.

NATURE DU TEXTE	NUMEROS	OBJET
	<p>18</p> <p>19</p> <p>22</p> <p>24</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêtés du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 26 février 2005, portant institution de deux permis de recherche de substances minérales. - Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 2 mars 2005, portant renouvellement exceptionnel du permis de recherche de substances minérales du 5^{ème} groupe au lieu dit « Nafta-Tozeur » du gouvernorat de Tozeur. - Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 17 mars 2005, portant autorisation de cession partielle d'intérêts dans le permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Kairouan Nord ». - Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 17 mars 2005, portant autorisation de cession partielle d'intérêts dans la concession d'exploitation d'hydrocarbures dite concession « Sidi El Kilani ». - Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 17 mars 2005, portant autorisation de cession partielle d'intérêts dans le permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Jenein Nord ».
	<p>25</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 22 mars 2005, portant deuxième renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Anaguid » et autorisation de cession partielle d'intérêts détenus par la société « Anadarko Tunisia Anaguid Company » dans ledit permis au profit de la société « Pioneer Natural Resources Anaguid Ltd ».

NATURE DU TEXTE	NUMEROS	OBJET
	<p>38</p> <p>44</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 9 mai 2005, portant institution d'un permis de prospection dit permis « Sud Tozeur ». - Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 9 mai 2005, portant premier renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Nord Médenine ». - Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 9 mai 2005, portant extension de la validité du premier renouvellement et de la superficie du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Medjerda ». - Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 24 mai 2005, portant institution d'un permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « El jem ». - Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 24 mai 2005, modifiant et complétant l'arrêté du ministre de l'industrie et de l'énergie du 16 juin 2004, fixant la liste des personnes physiques ou morales autorisées à reprendre des produits pétroliers en raffinerie (s) et auprès des importateurs.
	<p>47</p> <p>52</p> <p>53</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 7 juin 2005, portant institution d'un permis de prospection d'hydrocarbures dit permis « Chaâl ». - Décret n°2005-1838 du 27 juin 2005, portant ratification de l'avenant à la convention et ses annexes régissant le permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Jenein Sud ». - Arrêtés du ministre de l'industrie, de l'énergie et

NATURE DU TEXTE	NUMEROS	OBJET
		des petites et moyennes entreprises du 27 juin 2005, portant institution de permis de recherche de substances minérales aux gouvernorats de Siliana, du Kef, de Béja, de Zaghouan, de Gabès et de Tataouine.

NATURE DU TEXTE	NUMEROS	OBJET
	<p data-bbox="651 254 686 281">58</p> <p data-bbox="651 470 686 497">73</p> <p data-bbox="651 1041 686 1068">77</p>	<p data-bbox="781 254 1463 428">- Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 14 juillet 2005, portant extension de la superficie du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Grombalia ».</p> <p data-bbox="781 470 1463 999">- Décret n°2005-2453 du 7 septembre 2005, portant approbation de la convention relative au permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Sud Remada » et ses annexes.</p> <p data-bbox="781 646 1463 785">- Décret n°2005-2454 du 7 septembre 2005, portant approbation de la convention relative au permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Hammamet Off shore » et ses annexes.</p> <p data-bbox="781 827 1463 999">- Décret n°2005-2455 du 7 septembre 2005, portant ratification de l'avenant à la convention et ses annexes régissant le permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Ras Marmour » et ses annexes.</p> <p data-bbox="781 1041 1463 1251">- Décret n°2005-2556 du 19 septembre 2005, modifiant et complétant le décret n°99-2741 du 6 décembre 1999, fixant les règles d'organisation, de fonctionnement ainsi que les modalités d'intervention du « fonds de développement de la compétitivité industrielle ».</p>
	<p data-bbox="651 1268 686 1295">86</p> <p data-bbox="651 1610 686 1638">91</p>	<p data-bbox="781 1268 1463 1402">- Décret n°2005-2878 du 18 octobre 2005, portant approbation de la convention relative au permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Borj El Khadra Sud » et ses annexes.</p> <p data-bbox="781 1444 1463 1579">- Décret n°2005-2879 du 18 octobre 2005, portant approbation de la convention relative au permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Sfax Offshore » et ses annexes.</p> <p data-bbox="781 1621 1463 1789">- Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 11 novembre 2005, portant autorisation d'une cession totale d'intérêts dans la concession d'exploitation dite concession « Didon ».</p> <p data-bbox="781 1831 1463 1887">- Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 11</p>

NATURE DU TEXTE	NUMEROS	OBJET
	<p data-bbox="651 386 688 415">92</p> <p data-bbox="651 596 688 625">94</p> <p data-bbox="651 1052 688 1081">98</p>	<p data-bbox="800 249 1458 352">novembre 2005, portant autorisation d'une cession totale d'intérêts dans le permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Zarat ».</p> <p data-bbox="784 386 1458 562">- Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 11 novembre 2005, portant deuxième renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Ras Marmour ».</p> <p data-bbox="784 596 1458 737">- Décret n°2005-3023 du 21 novembre 2005, portant ratification de l'avenant n°1 à la convention régissant le permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Kairouan Nord » et ses annexes.</p> <p data-bbox="784 770 1458 1020">- Arrêté des ministres du commerce et de l'artisanat, de l'agriculture et des ressources hydrauliques, des finances et de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 15 novembre 2005, portant fixation de la prime de soutien du prix de vente de la poudre de lait fabriquée à partir du lait frais produit localement pour l'année 2005.</p> <p data-bbox="784 1052 1458 1226">- Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 1^{er} décembre 2005, portant autorisation de cession totale d'intérêts dans la concession d'exploitation d'hydrocarbures dite concession « Cosmos ».</p>